

## **L'affirmation de l'indépendance luxembourgeoise 1815-1919**

En 2005, sous la présidence du Grand-Duché de Luxembourg, membre fondateur des Communautés Européennes, l'accord d'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne a été signé dans l'enceinte de l'abbaye de Neumünster à Luxembourg-ville. En 2007 la ville de Luxembourg sera à nouveau capitale européenne de la culture, cette fois en association avec ses voisins de la grande région (Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat et Wallonie) et de la ville roumaine de Sibiu/Hermannstadt.

L'indépendance du Luxembourg et son rôle actif sur le parquet européen semblent aujourd'hui être un fait acquis. Pourtant l'affirmation de l'indépendance luxembourgeoise de 1815 à 1919 n'a pas été chose facile ...<sup>1</sup>

Quand les troupes autrichiennes entrent dans la forteresse de Luxembourg en 1715 commence un siècle de paix qui se termine seulement avec la prise de la forteresse de Luxembourg par les troupes républicaines françaises en 1796. Ainsi le duché de Luxembourg et la Transylvanie ont partagé les mêmes souverains, à savoir les Habsbourg d'Autriche, pendant presque un siècle. Souvent l'ère de Marie-Thérèse et Joseph II a été célébré par les historiens comme un « âge d'or ». Marie-Thérèse reste très populaire au Luxembourg grâce à une habile propagande qui maintient vivante l'image de la mère de la patrie. Pourtant un nombre important de Luxembourgeois ont émigré vers le Banat et ils ont rejoint leurs ancêtres déjà partis au moyen-âge en Transylvanie, certainement pas parce qu'ils étaient né dans un pays de cocagne. Si le Luxembourg, le futur département français des forêts, reste un pays sous-développé et pauvre, il n'en est pas moins vrai que des réformes importantes ont été opérées par les despotes éclairés habsbourgeois. Ces changements ont suscité des résistances dans la majeure partie des Pays-Bas, mais beaucoup moins dans l'ancien duché de Luxembourg. Ainsi beaucoup de Luxembourgeois regrettent en 1815 le non-retour des Habsbourg après la défaite de Napoléon<sup>2</sup>.

### ***1815 : le royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg***

#### **Les monarques européens du congrès de Vienne aux fonds baptismaux du Grand-Duché de Luxembourg**

L'écroulement de l'empire de Napoléon en 1814 entraîne un découpage de la carte de l'Europe qui aura pour le Luxembourg des conséquences capitales à long terme. A Vienne les grandes puissances européennes ont ramé la France à ses frontières de 1792. De ce fait l'ancien espace des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège, des Provinces-Unies redevient disponible.

Réunis à Vienne les princes européens, à l'issue d'âpres marchandages, se sont mis d'accord sur des solutions de compromis s'inspirant de plusieurs principes notamment ceux de la légitimité monarchique, des justes compensations et du « *containment* » de la France. L'Autriche renonce aux Pays-Bas et gagne en contrepartie le Milanais et la Vénétie<sup>3</sup>. La Prusse cède à la Russie les territoires obtenus lors du troisième partage de la Pologne (1795) et acquiert en compensation non pas le royaume de Saxe qu'elle convoitait, mais la Rhénanie et la Westphalie. C'est la une décision lourde de conséquences pour l'Europe, car la Prusse est une puissance militariste capable de contenir toute nouvelle poussée vers l'est de la France. Le Luxembourg se retrouve par la même au centre du champ des futures tensions franco-allemandes, qui vont s'étaler de 1840 à 1945.

L'attribution de l'espace des Pays-Bas, littéralement *Niederlande*, donne lieu à de rudes discussions entre la Grande-Bretagne, la Prusse et l'Autriche. Si les trois puissances s'entendent pour mettre en place une barrière contre la France, elles sont en désaccord sur les modalités. La Prusse aurait aimé s'étendre jusqu'à la Meuse, englobant Liège et le Luxembourg, mais la Grande-Bretagne s'y oppose. Finalement, elles décident de créer un grand royaume des Pays-Bas, réunissant la Hollande, Liège et les anciens Pays-Bas autrichiens. En toute logique, l'ancien Luxembourg aurait dû en faire partie, mais tel ne sera pas le cas.<sup>4</sup>

## **Le deuxième démembrement du Luxembourg**

Le congrès de Vienne élève l'ancien duché de Luxembourg au rang de Grand-Duché, mais l'ampute des territoires se trouvant à l'est de la ligne fluviale formée par (du sud au nord) la Moselle, la Sure et l'Our, ainsi que de ceux situés dans l'Eifel (Bitbourg, Saint-Vith, Schleiden). Ce deuxième démembrement fait perdre au Luxembourg 2 280 km<sup>2</sup>

Ici intervient le principe des compensations. Les puissances offrent la couronne royale des nouveaux Pays-Bas à Guillaume Ier d'Orange-Nassau, fils du dernier stathouder des Provinces-Unies. Celui-ci possédait à titre personnel en Westphalie une série de petites principautés (Nassau-Dillenburg, Siegen, Hadamar et Dietz). En raison de l'expansion de la Prusse, celles-ci étaient devenues des enclaves gênantes. Guillaume a donc droit à une compensation, en l'occurrence l'ancien duché de Luxembourg. Érigé en Grand-Duché, il lui est attribué en patrimoine. Le roi des Pays-Bas acquiert par conséquent le titre de grand-duc de Luxembourg, car ce territoire constitue en principe un État à part. On peut donc parler d'union personnelle entre les deux pays.

La forteresse de Luxembourg devient un enjeu de la réorganisation de l'Europe. Alors que, sous le régime français (1795-1814), elle était située profondément à l'intérieur du territoire, elle redevient une place forte, cette fois-ci dirigée contre la France. N'ayant pas confiance dans les capacités militaires luxembourgeoises, les puissances font entrer le Grand-Duché dans la Confédération germanique nouvellement créée, une association de 39 États allemands. Une garnison prussienne s'installe dans la forteresse fédérale. Ce sont donc des considérations militaires, et non linguistiques, qui expliquent le rattachement du Luxembourg à la Confédération germanique, car sa population francophone en fait également partie.

Le statut international du Grand-Duché est encore compliqué du fait que le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, ne respecte pas la séparation entre ces deux États et

assimile pratiquement le second au premier, traitant le Luxembourg comme la dix-huitième province de son royaume tout en prenant gain de remplir ses obligations fédérales. La confédération ne proteste pas, pas plus que les Luxembourgeois, ce qui est davantage étonnant.

Comment expliquer leur passivité ? Toutes les tractations diplomatiques ont été effectuées au-dessus de leur tête. La création d'un Etat luxembourgeois a part entière les surprend. Ils n'y sont pas préparés. Si on leur avait demandé leur avis - ce que les puissances se sont bien gardées de faire, car elles se méfient du droit des peuples -, ils auraient souhaité entrer sous l'autorité des Habsbourg, sans se douter que ceux-ci se réjouissaient d'être débarrassés des Pays-Bas.

### ***1830-39 : Révolution belge et dernière « mutilation » du Luxembourg***

Les premiers troubles éclatent à Bruxelles le 25 août 1830. Ce qui n'était au départ qu'une révolte contre les méthodes despotiques de Guillaume Ier et les faveurs trop unilatéralement accordées aux hommes originaires des provinces du nord se transforme au fil des semaines en révolution qui touche le point de non-retour avec les combats de septembre à Bruxelles et le retrait des troupes hollandaises.

#### **Le ralliement du Luxembourg**

La simple analyse de la situation au Luxembourg au cours des années 1815 à 1830 laisse prévoir l'attitude face aux événements de Bruxelles d'août 1830 qui ont déclenché la Révolution belge. Pourquoi ses habitants qui avaient eux aussi de solides griefs contre le régime hollandais, ne se seraient-ils pas ralliés au mouvement des Belges? Le cheminement du Luxembourg est dans la logique des choses. A cause de sa position excentrique par rapport à Bruxelles, l'attitude des villes de Liège et de Namur se révèle décisive pour le comportement des Luxembourgeois. Ces deux villes passées dans le camp de la Révolution, plus rien ne pouvait arrêter le mouvement. Il est logique aussi que le Luxembourg wallon précède le Luxembourg allemand. La géographie a ses propres contraintes.

Très tôt des drapeaux belges sont hissés dans un certain nombre de localités, d'abord le long de la route de Bruxelles-Namur-Arlon-Luxembourg: le 4 septembre à Marche et le 5 à Bastogne, le 9 à Laroche et le 14 à Houffalize. A Arlon où réside une garnison, le drapeau belge n'apparaît que le 27 septembre et le 30 les militaires, démoralisés, quittent la ville en direction de Neufchâteau où la troupe se débande tandis que les officiers sont arrêtés par les bourgeois. Avec Arlon le Luxembourg allemand est touché. Des drapeaux belges flottent à Vianden le 28, à Diekirch le 29, à Remich (bastion orangiste) le 1er octobre et à Echternach le 2.

Avec l'évacuation d'Arlon (30 septembre) et de Bouillon (2 octobre) par la troupe, le pouvoir perd les seuls points forts dont il disposait dans le pays<sup>5</sup> à l'exception de la capitale où stationnent des troupes prussiennes. Celles-ci interdisent au mouvement révolutionnaire l'accès à la capitale. En revanche, dépendant de la Confédération germanique, elles n'interviennent pas au-delà du rayon de la forteresse. Toutes les campagnes sont ouvertes à la pénétration des agents et des idées de la Révolution.<sup>6</sup> Pas un seul point de résistance! La

misère des masses paysannes explique que par moments et par endroits les manifestations politiques se transforment en mouvements sociaux: mainmise sur la caisse communale, pillage des maisons de notables orangistes. La montée des prix des subsistances au moment difficile de la soudure de deux récoltes agit dans le même sens. Le mécontentement social ne prend cependant à aucun moment l'allure d'un mouvement général. Tout cela reste local et fragmentaire.

Les Luxembourgeois ont-ils pris une part active à la Révolution proprement dite, c'est-à-dire à la libération du territoire belge? Quelques Luxembourgeois semblent avoir participé aux "journées de septembre" et notamment à la bataille du Parc royal à Bruxelles (27 septembre). On cite des noms tels Mullendorf (de Luxembourg), Frank (de Luxembourg), Ritter (de Grevenmacher), Bruck (de Diekirch) etc. Sont-ce des Luxembourgeois habitant à ce moment-là à Bruxelles ou se sont-ils rendus exprès à Bruxelles pour participer au mouvement?

Le gouvernement provisoire, mis en place à la suite des «journées de septembre», proclame le 4 octobre l'indépendance de la Belgique. Il fait appel aux volontaires pour chasser les Hollandais de la partie flamande du pays. Des Luxembourgeois affluent de tous les coins du Grand-Duché. La partie allemande ne le cède en rien à la partie wallonne. Un corps franc luxembourgeois se constitue sous le commandement de D. Claisse<sup>7</sup>. Le contingent luxembourgeois participe notamment à la libération de Malines et se distingue au cours des combats autour du pont de Waelhem. Ce pont sur la Nèthe est un point de passage important. Les volontaires luxembourgeois, drapeau en tête, y font bonne figure au cours de durs combats (21 octobre 1830). En plantant leur drapeau à la tête du pont ils entraînent leurs compagnons belges à la conquête de l'autre rive. Sur le moment même l'exploit n'attire pas vraiment l'attention. Ce n'est qu'en 1839, au cours des débats parlementaires à Bruxelles sur le traité de partage, que le rôle des Luxembourgeois est grossi, magnifié et transformé en image d'Epinal. Quatre-vingt-cinq ans plus tard, au cours de la Première Guerre mondiale quand la diplomatie belge envisage le «retour" du Grand-Duché, des publicistes belges exaltent de nouveau le courage des Luxembourgeois à Waehiem et en font un grand épisode de la Révolution belge.<sup>8</sup>

### **Le nouveau pouvoir face à l'ancien**

Le Gouvernement provisoire se préoccupe du statut du Luxembourg qui présente cette particularité d'être membre de la Confédération germanique. Les nouvelles autorités belges essayent d'abord de gagner à leurs vues le gouverneur Willmar en proposant de le maintenir à son poste mais au service de la Belgique. Devant le refus de Willmar elles agissent avec rapidité. Le 16 octobre 1830, le Gouvernement belge proclame le Grand-Duché partie intégrante de la Belgique « nonobstant ses relations avec la Confédération germanique». Le jeune pouvoir ne pouvait se permettre de provoquer les Etats allemands. Willmar est destitué et l'avocat J.B. Thorn de Remich est nommé à sa place avec siège provisoire à Arlon, puisque la ville de Luxembourg, maintenue dans la fidélité orangiste par la garnison prussienne, reste hors d'atteinte des autorités belges.

Les élections au Congrès national avaient été fixées au 3 novembre. Le droit de vote

était limité par des critères censitaires (fortune) et capacitaires (études) au monde des notables (un peu plus de 1% de la population). Le Grand-Duché avait droit à 16 députés sur un total de 200.

La question du Luxembourg est venue compliquer ce qui au début paraissait être un simple problème belgo-hollandais. Les Luxembourgeois avaient pris fait et cause pour la Belgique. Ils voyaient leur place à l'intérieur du nouvel Etat belge. La Belgique de son côté tenait à englober le Luxembourg et le 16 octobre 1830 avant même que les puissances n'aient eu le temps de se réunir à Londres (4 novembre), le gouvernement provisoire avait décrété que le Luxembourg était «partie intégrante" de la Belgique. Guillaume Ier, de son côté, invoquera les stipulations du Congrès de Vienne pour revendiquer en propre le Grand-Duché dans sa totalité. Il avait incontestablement pour lui le droit mais contre lui la pratique, c'est-à-dire son propre traitement du Grand-Duché au cours des années 1815 à 1830. Belgique et Hollande essayent chacune d'imposer leur solution mais n'arrivent guère à émouvoir les puissances réunies à Londres. Sans se hâter outre mesure celles-ci finissent par imposer leur solution même s'il faut huit à neuf ans pour y arriver et mettre à rude épreuve les nerfs de ces pauvres Luxembourgeois.

### **La lutte pour le Luxembourg : une question d'identité**

En 1830, la Belgique révolutionnaire a le vent en poupe au Grand-Duché. Non seulement elle apparaît en position de force mais elle a les meilleurs arguments. Elle voit se rallier à elle les notables, les libéraux, les ambitieux, les réalistes et les opportunistes, bref la quasi-totalité de ceux qui comptent dans la société. Il y a toutefois un déterminisme auquel il est difficile de se soustraire, le lieu de résidence. Ceux qui vivent dans la ville de Luxembourg doivent s'en aller ou embrasser la cause orangiste. Ceux qui habitent les campagnes se font «Belges », de cœur ou de parole. Certains se retirent dans une espèce d'exil intérieur. D'autres - mais ils ne sont pas nombreux (par exemple les frères barons de Tornaco de Sanem, le baron du Prel d'Erpeldange, les Wellenstein d'Ehnen) - adoptent une attitude de fier refus.

La tentation est grande, par moments, de dépasser le stade des arguments et de recourir à la force. Ce sont les orangistes qui s'y lancent les premiers, principalement sous l'impulsion des deux frères Tornaco, Auguste et Victor. La faiblesse du dispositif militaire belge au Luxembourg les a encouragés. Comme le note Emmanuel Servais, à l'époque jeune avocat engagé du côté de la Belgique et plus tard président du gouvernement grand-ducal, dans son autobiographie: «Le gouvernement belge se crut tellement sûr des habitants du Grand-Duché qu'il n'y entretenait aucune force armée, si ce n'est les quelques gendarmes qui étaient chargés du maintien de la police dans chaque chef-lieu de canton. »<sup>9</sup> Cette appréciation explique très bien le déroulement des événements. Les contre-révolutionnaires, encouragés et aidés par les autorités orangistes à Luxembourg, réunissent un corps de 134 volontaires, divisé en plusieurs détachements.

Ces derniers devaient parcourir les campagnes du Luxembourg allemand (21-26 décembre 1831) et rallier les populations à la cause de Guillaume Ier «notre Grand-Duc» comme l'affirmait une proclamation orangiste. Une marche vers le sud ne dépasse pas Frisange, alors qu'elle devait de là se diriger vers la Moselle et entraîner toute cette région.

Un détachement commandé par les frères Tornaco en route vers le nord se heurte à Ettelbruck aux gendarmes belges et est dispersé après un échange de coups de feu. A Hollerich il y a deux morts du côté des autorités belges au cours d'un affrontement.

L'échec de la contre-révolution est total.<sup>10</sup> Il s'explique par l'attitude de la population. A Ettelbruck, des fugitifs orangistes furent rattrapés par les paysans et livrés aux gendarmes. Le piteux échec des mouvements orangistes montre clairement de quel côté se trouvaient les véritables sympathies des Luxembourgeois.

Il y a eu d'autres incidents qui sont le fruit de l'affrontement des autorités elles-mêmes. Aucun fonctionnaire ni partisan (notoire) de l'orangisme<sup>11</sup> ne pouvait se hasarder en dehors de la forteresse de Luxembourg sans s'exposer à une arrestation de la part des autorités belges. De même, tout agent belge s'approchant trop près du rayon de la forteresse risquait de se faire arrêter. Les villages situés à l'intersection des deux pouvoirs (par exemple Hollerich, Strassen, Walferdange) se prêtaient à des frictions et à des incidents. Les orangistes allaient y planter leur drapeau que les Belges s'empressaient d'enlever et le petit jeu de recommencer.

Les choses se gâtèrent avec l'enlèvement du gouverneur Thorn qui se rendait à sa bergerie à Schoenfels (16 avril 1832) par des agents orangistes.<sup>12</sup> Cette arrestation provoqua la désapprobation de la Confédération germanique et de la Conférence de Londres. Comme la libération de Thorn trainait les autorités belges se saisirent d'Antoine Pescatore, un négociant aisé de Luxembourg, connu pour ses opinions orangistes. Otages, contre-otages, le mécanisme est bien connu et n'a rien perdu de son actualité. Il y eut d'autres incidents du même genre, moins graves parce que les protagonistes n'avaient pas la même notoriété. On peut mentionner Mathias Kohll, vigneron d'Ehnen, qui en tant que messager communal avait lu publiquement la proclamation de Guillaume Ier et des autorités orangistes à Luxembourg. Il s'exposa à des poursuites mouvementées - il dut plusieurs fois passer la Moselle pour éviter l'arrestation - qui ne prirent fin qu'en 1835. L'écrivain Nicolas Hein (1889-1969) en fit le principal personnage d'un roman qu'il publia en 1948 sous le nom de *Der Verräter* (Le traître) et qui décrit avec beaucoup de finesse les déchirements que les événements de 1830 avaient provoqués dans la société luxembourgeoise.<sup>13</sup>

La raison finit par l'emporter. A partir de 1834-1835 les deux pouvoirs essayent de calmer le jeu. Mais à défaut d'une solution la paix reste à la merci d'un incident. Ainsi l'enlèvement d'un drapeau belge à Strassen par des troupes prussiennes en avril 1838 - la localité se trouve dans le petit rayon de la forteresse, deux lieues, c'est-à-dire 10 km - provoqua de vives tensions.<sup>14</sup>

Comme nous l'avons montré plus haut la révolution belge avait suscité le ralliement de tout le Luxembourg sauf la capitale, où la garnison prussienne empêche tout mouvement révolutionnaire, à la Belgique. Après bien des difficultés les grandes puissances réunies à Londres tranchent le conflit par un compromis (le traité des Vingt-quatre articles), le 15 novembre 1831: le Luxembourg et le Limbourg que la Belgique et la Hollande convoient seront partagés. Guillaume Ier refuse d'accepter le traité de partage. Les deux adversaires restent sur leurs positions. Ce statu quo est favorable à la Belgique qui continue d'administrer l'ensemble du Luxembourg à l'exception de la capitale, où se maintiennent les administrateurs de Guillaume Ier. Ce n'est qu'en 1838 que Guillaume Ier se rallie au Traité des Vingt-quatre articles. Le partage est imposé par les grandes puissances en 1839. Belges

et Luxembourgeois doivent se soumettre, alors même qu'une grande majorité des Luxembourgeois auraient préféré rester unis à la Belgique. Il y aura désormais deux Luxembourgs : le Grand-Duché de Luxembourg qui restera propriété personnelle du Roi Grand-duc et deviendra plus tard un Etat indépendant avec la ville de Luxembourg comme capitale et le Luxembourg belge, qui formera une province du Royaume de Belgique avec Arlon comme chef-lieu.

Le traité de Londres 19 avril 1839 règle définitivement les problèmes issus de la Révolution belge de 1830. D'après les stipulations du traité des Vingt quatre articles (15 novembre 1831) l'article 2 établit la nouvelle frontière qui divise le Luxembourg en deux. C'est à ce moment que le Grand-Duché prend la forme territoriale qui est encore la sienne aujourd'hui.

### **Un environnement peu favorable**

En 1839, peu de gens auraient donné cher pour la survie du Grand-Duché dans la longue durée, ni les observateurs étrangers ni les Luxembourgeois eux-mêmes. On le verra, ils restent longtemps rongés par le doute, passant par des phases d'élan patriotiques et de découragement défaitiste. Deux facteurs nourrissent les craintes: l'exiguïté de l'Etat semble compromettre ses chances, cela d'autant plus qu'il est entouré de trois voisins dont les étreintes sont trop intéressées pour être sincères.

En 1915 G. Clemenceau note dans son journal: « Un fait, quoiqu'il arrive, doit demeurer acquis, je suppose: c'est la parfaite inanité du système des Etats-Tampons. Si l'expérience du Luxembourg et de la Belgique ne fournissait pas une suffisante leçon, je me demande quel profit nous ne pourrions jamais attendre de l'enseignement des faits. »<sup>15</sup>

Le Grand-Duché est effectivement guetté par ses trois voisins qui tous semblent disposer de bons titres de revendications.

Pour l'Allemagne la situation est claire. Le Luxembourg fait partie de la Confédération germanique (de 1815 à 1866) et ce lien même après sa dissolution, reste un bon atout. Pendant des siècles il a fait partie de l'Empire du Moyen Age. De plus, il est allemand par son appartenance ethnique, ce que les penseurs allemands romantiques avec J.G. Herder à leur tête, appellent le *Volkstum*. La meilleure preuve, n'est-ce pas le fait que les Luxembourgeois parlent allemand? Longtemps - jusqu'à la fin du XIXe siècle - ils l'admettent eux-mêmes, que l'allemand est leur langue maternelle avec cependant une réticence croissante, car ils ne sont pas prêts à accepter les conséquences que chante le poète M.E. Arndt: « La patrie s'étend aussi loin que retentit la langue allemande. »

La France, quant à elle, a une autre conception de la nationalité en donnant la priorité à la volonté des populations et au sens de la solidarité. Elle pourra aussi s'appuyer sur l'histoire en rappelant deux grandes périodes de souveraineté française: aux temps de Louis XIV (1684 à 1697) et de la Révolution française quand le Luxembourg s'appelait département des Forêts. Elle peut invoquer la francophilie des luxembourgeois qui se développe à partir du milieu du XIXe et les réticences des Luxembourgeois face à l'Allemagne qui en sont, pour ainsi dire, la contrepartie. La France sait que l'issue d'un plébiscite dans un Luxembourg bien

conditionné et acculé à choisir entre ses deux grands voisins lui serait favorable.

Fidèle à sa conception de la nationalité, la France ne recourt pas à l'argument linguistique. A aucun moment elle n'utilise l'emploi du français au Grand-Duché pour revendiquer le pays. Elle est, en revanche, très sensible à l'intérêt stratégique du Luxembourg et l'utilise volontiers dans son argumentation. Il lui importe d'améliorer sa frontière du nord-est et de mieux couvrir sa capitale. Cette logique l'amène à jeter aussi son dévolu sur la Belgique. A beaucoup d'égards l'acquisition du Luxembourg n'en serait que le prélude. Comme le dira Napoléon III en 1867, quand il se croit près du but: la route de Bruxelles passe par Luxembourg.

La Belgique, elle-même un petit Etat exposé aux convoitises des autres, garde un œil fixé sur le Grand-Duché. Le souvenir du poignant partage est longtemps vivace, du moins dans certains milieux politiques et journalistiques. Il reste encore un vague sentiment de culpabilité, celui d'avoir en 1839 abandonné une moitié des Luxembourgeois. Œuvrer pour récupérer le Grand-Duché est donc une entreprise des plus honorables, car la Belgique peut se prévaloir de la volonté des Luxembourgeois. L'argument est puissant mais faiblit au fil des années dans la mesure où les Luxembourgeois forment leur propre identité.

La Belgique a aussi pour elle l'histoire. Toute la panoplie des preuves historiques utilisée au cours des années 1830 reste valable quitte à se heurter aux arguments historiques des autres. Très souvent, lors des débats territoriaux des XIXe et XXe siècles, les arguments historiques servent de paravent derrière lequel se cachent d'autres intérêts, parfois inavouables.

### ***Le Luxembourg et la révolution de 1848***

Les événements révolutionnaires de février à Paris avec la proclamation de la république ébranlent l'Europe entière ou presque. Deux grands mouvements secouent les régimes en place le libéralisme et le principe des nationalités. L'un demande des libertés politiques l'autre l'unité nationale. A l'époque les exigences des uns allaient souvent de pair avec celles des autres.

Comment les pays voisins réagissent-ils par rapport au Luxembourg et comment les Luxembourgeois répondent-ils à leurs réactions?

Il était inévitable qu'en Belgique des voix s'élèvent pour souhaiter la réunion des deux Luxembourg sous la forme d'un retour du Grand-Duché. Il y a à Arlon des réunions populaires pour demander la suppression de la frontière. La Belgique officielle réagit avec beaucoup de prudence. Etat neutre, elle doit éviter de froisser l'Allemagne et la France.<sup>16</sup> Au Grand-Duché des voix se font aussi entendre en faveur de la réunion et quelques drapeaux apparaissent dans la région frontalière. Aucun mouvement d'ampleur en faveur d'un retour à la Belgique ne se dessine cependant. Neuf ans à peine ont suffi pour que l'éloignement entre les deux communautés luxembourgeoises commence à devenir une réalité. Les Luxembourgeois prennent goût à leur autonomie.

Quelques drapeaux français sont hissés en 1848. Ils sont plus le signe d'aspirations libertaires que l'expression d'une volonté d'union à la France. Ces drapeaux impressionnent cependant le gouvernement qui a une peur bleue de l'anarchie. La France révolutionnaire lui apparaît comme nécessairement expansionniste. On le verra plus bas, contre ce danger il pense pouvoir s'appuyer sur la Confédération germanique.



L'Allemagne va effectivement poser au Luxembourg le problème le plus grave en 1848-1849. Elle est saisie par les deux grands mouvements de 1848: le libéralisme et le nationalisme. Ceux-ci s'expriment tous les deux au Parlement réuni à Francfort pour régénérer l'Allemagne. Si l'œuvre de libéralisme et de démocratisation plaît aux Luxembourgeois les efforts visant à unifier l'Allemagne d'un point de vue national leur font peur.

Comment le Luxembourg réagit-il? Ses réactions sont complexes et mêlent inextricablement des calculs de politique intérieure à des prises de position et des déclarations sur le plan extérieur. A commencer par le gouvernement qui le 3 avril, lance une proclamation significative:

« Luxembourgeois! Le gouvernement vient d'arborer à côté des couleurs nationales le drapeau de l'union allemande. Ce drapeau est la sauvegarde de toutes les nationalités allemandes. Il est le symbole des libertés et de la régénération fédérale de l'Allemagne. Ce drapeau est une protestation contre toute tentative d'anarchie et d'invasion étrangère. L'union intime avec l'Allemagne, c'est notre droit notre devoir notre salut »<sup>17</sup>.

C'est la peur qui a inspiré cette proclamation. Peur des troubles qui ont commencé à agiter le Grand-Duché tout au long du mois de mars et que les autorités étaient parvenues à mater sans effusion de sang, ne reprennent. Peur aussi des bandes de républicains français qui avaient envahi la Belgique ne viennent créer au Grand-Duché de Luxembourg une agitation pro-française.

Avec le retour au calme les événements passent au plan politique. Le roi grand-duc ayant fait les concessions nécessaires, les Luxembourgeois élisent une constituante et se donnent une constitution libérale. Les Allemands font de même en convoquant à Francfort les représentants de tous les Etats de la Confédération pour donner à l'Allemagne à la fois une constitution et l'unité. Le Grand-Duché avait droit à trois députés.

Les autorités luxembourgeoises n'estimaient pas pouvoir se soustraire à ce qui était une obligation fédérale. Le président du gouvernement la Fontaine dit au cours des débats de l'Assemblée constituante: «Nous ne pouvons pas renier notre nature, nous sommes Allemands »<sup>18</sup>. Mais en même temps on donne aux trois députés des instructions qui détonnent dans l'atmosphère patriotique qui saisit l'Allemagne: «Nos députés à Francfort protesteront contre toutes les résolutions de l'Assemblée nationale constituante de l'Allemagne qui pourraient porter le moindre préjudice à la nationalité, à l'existence comme Etat indépendant du Grand-Duché ou à l'exercice de tous ses droits politiques ou civiques.»<sup>19</sup>

Les Luxembourgeois se sentent pris au piège. A Francfort les réserves luxembourgeoises sont balayées par une majorité qui ne comprend pas la froideur des Luxembourgeois face à l'œuvre de l'unité allemande. Que faire? Le gouvernement grand-ducal n'ose pas rappeler ses députés, ce serait rompre avec la Confédération germanique. Or le statut du Luxembourg comme Etat à part n'est-il pas lié aux traités de 1815?

Les députés réunis à Francfort se trouvent devant un choix lourd de conséquences: l'Allemagne unifiée sera-t-elle une grande Allemagne (avec l'Autriche) ou une petite Allemagne (sans l'Autriche) et donc nécessairement dominée par la Prusse? Le 28 mars 1849 la solution « *kleindeutsch* » l'emporte et la couronne impériale est offerte à Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse. La prise de position des trois députés luxembourgeois peut étonner: ils votent pour la petite Allemagne. A Luxembourg les catholiques, dont les

préférences vont à l'Autriche auraient préféré une solution «*grossdeutsch*». Les libéraux penchent plutôt pour la Prusse, réputée moins réactionnaire que l'Autriche. E. Servais, l'un des trois députés, dit que le vote luxembourgeois était avant tout un vote d'ordre, donc contre «le parti révolutionnaire ou démagogique qui s'agitait partout.»<sup>20</sup>

Le Luxembourg est sauvé par l'échec final du Parlement de Francfort, car le roi de Prusse refuse une couronne qui lui est offerte par le peuple. La vieille Confédération germanique est restaurée et continue à être tiraillée, comme avant 1848, par la rivalité austro-prussienne.

L'année 1848 constitue la dernière profession de foi du Luxembourg pour l'Allemagne. On retiendra qu'elle s'adresse à une Allemagne décentralisée, respectueuse de l'autonomie des différents Etats allemands et des libertés politiques. Elle est, pour ainsi dire conditionnelle.

Il devient dès lors inévitable qu'apparaissent dans le combat politique luxembourgeois des expressions tels que «parti français», «parti prussien», «parti allemand», «parti belge».

Dans le contexte précis de 1848 ces tendances se manifestent à travers les drapeaux étrangers – beiges, français ou allemands - qui sont alors arborés. Ils prouvent d'abord le manque d'assurance des Luxembourgeois. Ce n'est pas qu'ils veulent devenir Belges, Français ou Allemands, mais ils y voient une manière d'exprimer certaines de leurs préoccupations: les drapeaux français et belges représentent à des degrés divers les libertés publiques et le drapeau allemand l'ordre social. Derrière ce recours à des symboles étrangers se cachent souvent des préoccupations de politique intérieure et des calculs économiques. En 1848 les Metz sont qualifiés de «parti belge», en 1867 de «parti prussien».

L'échec de l'unité allemande en 1849 arrange bien les Luxembourgeois. La Confédération germanique rétablie avec toutes ses faiblesses laisse au Luxembourg un rayon d'action satisfaisant du moins aux yeux des Luxembourgeois d'alors. L'Allemagne commence à faire peur, ne serait-ce que par ses aspirations à un Etat fort et uni. La politique allemande du gouvernement est critiquée.

Le nouveau président du gouvernement J.J. Willmar rappelle aux députés de la Chambre les réalités géopolitiques. Il fait allusion aux multiples liens qui unissent le Luxembourg à l'Allemagne: la Confédération germanique, la garnison prussienne à Luxembourg, l'union douanière «Le Grand-Duché forme un des Etats allemands indépendants, mais unis par un lien fédérale qui constitue la Confédération germanique<sup>21</sup>. L'accent est mis sur le mot indépendant. Et c'est ainsi qu'il faut placer dans son contexte le *Feierwôn*, composé en 1859 premier chant national. «Le Grand-Duché forme un des Etats allemands indépendants, mais unis par un lien fédérale qui constitue la Confédération germanique». L'accent est mis sur le mot indépendant. Et c'est ainsi qu'il faut placer dans son contexte le *Feierwôn*, composé en 1859, premier chant national

Et cependant! L'Allemagne se trouve en équilibre instable. L'Autriche et la Prusse essayent d'attirer les différents Etats allemands chacune dans leur camp. Comment le Grand-Duché pourrait-il échapper à cette Allemagne à la recherche de son unité.

## ***1867 : la crise du Luxembourg***

En moins de huit ans Bismarck mènera trois guerres victorieuses avec au bout du chemin le Reich allemand de 1871 proclamé dans la Galerie des glaces à Versailles.

En 1866 Bismarck provoque la guerre contre l'Autriche faisant du coup éclater la Confédération germanique. Dès le départ le Luxembourg s'est tenu en dehors du conflit en adoptant une attitude de neutralité. L'Autriche est battue de façon décisive à la bataille de Sadowa (3 juillet 1866).

Quel est le statut du Grand-Duché après la dissolution de la Confédération germanique? Il découle de deux démarches complémentaires. Le Luxembourg ne demande pas à être admis dans la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord que Bismarck prépare et ce dernier ne lui demande pas d'y entrer. Le chancelier convient qu'à partir de ce moment « le Grand-Duché de Luxembourg et son Grand-Duc jouissent donc de la même souveraineté de caractère européen que le royaume des Pays-Bas et son Roi. »<sup>22</sup> Le Luxembourg était désormais sans lien politique avec l'Allemagne, il était juridiquement un Etat tout à fait souverain. C'était certainement une belle émancipation pour le pays, mais les Luxembourgeois s'en trouvèrent angoissés, car ils devenaient ainsi une proie facile pour ceux de leurs voisins qui pourraient avoir des visées sur eux et tous les regards de se tourner vers la France de Napoléon III.

Si l'attitude du Luxembourg en 1866 est facile à comprendre - la population n'avait aucune envie de devenir allemande - il n'en est pas de même de celle de Bismarck. Pourquoi n'a-t-il pas profité de sa position de force pour amener le Luxembourg à se joindre à la Confédération du Nord? Voici l'explication qu'il a fournie: « Par les organes dont nous disposons dans le Grand-Duché et à ses frontières nous avons appris qu'une répugnance décidée à entrer dans la Confédération de l'Allemagne du Nord régnait dans toutes les classes de la population. Dans les hautes et particulièrement dans les plus hautes classes elle dérivait d'une malveillance manifeste contre la Prusse et ses succès dans les classes inférieures, de la crainte d'avoir à supporter les charges qu'impose nécessairement une défense sérieuse du pays.» A entendre Bismarck, ce n'est qu'« après mûre réflexion» que la Prusse et les autres Etats confédérés ont renoncé à « exercer une pression ayant pour but de faire entrer le Grand-Duché, qui appartient déjà au *Zollverein*, dans la Confédération de l'Allemagne du Nord. »

Bismarck a eu d'autres raisons pour laisser de côté le Luxembourg. Son entrée dans la Confédération l'aurait obligé d'admettre Guillaume III dans le Conseil fédéral (*Bundesrat*). Or, il ne tenait pas à compliquer la situation par la présence d'un prince étranger. Bismarck était encore arrivé à la conclusion que la possession de la forteresse de Luxembourg n'était plus d'un intérêt primordial à condition bien entendu qu'elle ne tombe pas entre les mains d'une autre puissance. Fin tacticien Bismarck laisse la garnison prussienne à Luxembourg sachant bien qu'il n'y a plus droit mais devinant qu'il pourrait négocier son retrait. En dernier lieu il y avait la France qu'il fallait ménager.

Napoléon III qui avait adopté une attitude de neutralité dans le conflit austro-prussien est surpris par la rapidité de la victoire prussienne. C'est donc dans une position peu avantageuse qu'il se lance dans sa politique de compensations en contrepartie des accroissements territoriaux dont la Prusse avait profité. C'est essentiellement d'une politique

de prestige et d'équilibre (intérêt stratégique) qu'il s'agit. On sait que l'empereur a successivement pensé au Palatinat, à la Belgique et au Luxembourg. Il s'avère très vite que l'exaltation nationaliste qui a saisi les Allemands ne permet pas d'insister pour le Palatinat. Le cas de la Belgique est complexe car cet Etat jouit d'une garantie internationale. Le Luxembourg s'offre au contraire, comme une compensation modeste mais sans trop de problèmes.

Napoléon III prend contact avec Guillaume III sur une cession éventuelle du Grand-Duché. La transaction peut se faire sur une base pécuniaire puisque la principauté appartient au roi grand-duc à titre patrimonial. Guillaume écoute d'une oreille intéressée. Il n'est pas particulièrement attaché à son Grand-Duché. Les déclarations publiques aimables qu'il fait à l'égard des Luxembourgeois et montées en épingle par certains historiens ne doivent pas tromper. En privé il tient un autre langage. De plus, il a besoin d'argent. Il est encore encouragé par les hommes politiques néerlandais comme Van Zuylen, ministre des Affaires étrangères: « J'ai toujours considéré la dissolution des liens dynastiques entre les Pays-Bas et le Luxembourg comme offrant de grands avantages pour notre pays. »<sup>23</sup> Dernier argument qui vient fort à propos apaiser la conscience royale devant un acte qu'il devinait critiquable: en cédant le Luxembourg, il servait la cause de la paix en diminuant les tensions entre la France et la Prusse et en évitant peut-être une guerre.

Dans ces conditions il n'est pas étonnant que les deux compères se mettent rapidement d'accord sur un prix: cinq millions de florins (pour un pays de 2.586 km<sup>2</sup> et 204.000 habitants).<sup>24</sup> Guillaume ne semble par autrement se soucier de l'article premier de la constitution de 1856 qu'il a pourtant lui-même imposée et qui stipule: «Le Grand-Duché de Luxembourg forme un Etat indépendante indivisible et inaliénable. » Au dernier moment il s'avise de demander le consentement formel de la Prusse. Celle-ci aurait peut-être admis d'être mise devant un fait accompli mais ne pouvait accepter d'avance sans risquer le déchaînement d'une opinion allemande survoltée. En réponse à une interpellation au «*Reichstag*» de la Confédération de l'Allemagne du Nord, Bismarck fait valoir les plus expresses réserves. N'étant plus assuré de l'assentiment de la Prusse, Guillaume III fait marche arrière. La France pourra-t-elle faire de même sans perdre la face?

Pendant quelques semaines une guerre entre la France et la Prusse à propos du Luxembourg semble inévitable. En dernière minute une solution négociée est trouvée lors d'une conférence des grandes puissances à Londres le 11 mai 1867. Un compromis est esquissé sur les positions suivantes: la Prusse retirera sa garnison de la forteresse de Luxembourg. Celle-ci sera démantelée et le Grand-Duché déclaré Etat indépendant et neutre sous la garantie collective des puissances. A l'encontre de la neutralité belge, celle du Luxembourg sera désarmée. Dépourvu de fortifications le pays n'entretiendra que les forces armées nécessaires au maintien de l'ordre. Le retrait de la Prusse permet à la France de sauver l'honneur. La Prusse, de son côté, n'abandonne pas à la France «un pays allemand » selon les paroles de Bismarck, et garde au Luxembourg ses positions économiques car le Luxembourg neutre reste membre du *Zollverein*. Par un extraordinaire retournement l'indépendance du Luxembourg est sortie indemne voire renforcée d'une crise qui, à l'origine, ne semblait pas lui laisser la moindre chance.

Comment les Luxembourgeois ont-ils réagi face à ces événements qui les

concernaient au premier chef ? Tout au long de la crise ils sont restés quantité négligeable. Personne n'a pensé à prendre leur avis. Les témoignages concordent pour montrer une population désarçonnée par le cours des événements et profondément découragée par le peu de cas que les puissances font d'elle. Elle semble écrasée de stupeur, paralysée par une épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête. Nulle explosion de colère, nul cri du cœur de la patrie violée. Aucun de ces gestes peut-être vains mais significatifs de révolte, pas de grande manifestation populaire pour la survie du pays.

Et pourtant la volonté de la population ne faisait pas de doute. Elle était sincèrement attachée à l'indépendance du pays mais se sentait impuissante face à un changement de statut politique que les rumeurs venues de l'extérieur lui présentaient comme un fait accompli, une décision prise au plus haut niveau. Mais avant tout, la population ne savait comment s'exprimer en l'absence de conseils venant de la part des autorités ou des notables. Il n'y a pas de doute possible, au cours de cette crise de 1866-1867 les classes dirigeantes n'ont pas été à la hauteur de leurs responsabilités. Le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour rassurer la population. On a l'impression très nette que le chef du cabinet, le baron Victor de Tornaco, était résigné à la cession du pays à la France.

Il en est de même des notables. Trop souvent ils ne pensent qu'à retirer leur épingle du jeu. L'exemple le plus frappant est celui de la bourgeoisie de la capitale. Prenant la perte de l'indépendance pour une question tranchée elle fait parvenir une adresse au roi grand-duc: «Après les graves événements de l'année dernière qui ont dissout l'ancienne Confédération germanique, nous ne pouvons plus guère avoir confiance dans le maintien de notre existence nationale.» La foi n'y étant plus, reste le souci de l'avenir: «Si, comme nous, Votre Majesté craint que notre indépendance quelque chère qu'elle nous soit, ne puisse nous être garantie, vous pouvez, Sire, sans faillir à Votre mission paternelle et sans compromettre l'intérêt des Luxembourgeois, accéder au désir de la France. »

Une deuxième adresse, signée par les plus grands noms (anciens présidents et ministres du gouvernement, hauts magistrats, grands commerçants, notaires, etc.), est à la fois un plaidoyer pour l'indépendance et un acte d'abandon: «Si donc cette autonomie peut être conservée à vos fidèles Luxembourgeois, mais à des conditions qui garantissent pour l'avenir le maintien et le respect de leurs institutions, la libre administration de leurs affaires intérieures, le développement normal de leurs intérêts moraux et matériels, ils supplient Votre Majesté de diriger les efforts de Sa politique vers la réalisation de leur vœu unanime. Que si, cependant, comme il est fort à craindre, il ne pouvait en être ainsi, s'il fallait faire le sacrifice de ces conditions de leur bonheur passée ils remettent avec une entière confiance le sort de leur chère patrie à la sollicitude paternelle de Votre Majesté, à cette affection profonde dont Elle et Son auguste représentant ont donné tant de preuves.»<sup>25</sup>

Les Luxembourgeois, on le voit, doutent de leur avenir et leurs préférences vont vers la France. Leur manque d'enthousiasme pour la Prusse est généralement connu et Bismarck l'a ouvertement reconnu.

Et la Belgique dans ce carrousel des prétendants? Le gouvernement belge avait prudemment fait savoir que le sort du Grand-Duché ne pouvait lui être indifférent. C'est une initiative diplomatique autrichienne qui avance l'hypothèse d'une solution belge de la question du Luxembourg mais sans succès. Il est frappant de constater qu'aucun mouvement populaire ne se manifeste au Luxembourg pour un retour vers la Belgique, et cela moins de

trente ans après la séparation. Le temps a fait son œuvre. Les Luxembourgeois se sont éloignés mentalement de la Belgique. Une campagne de propagande lancée en 1868 ne donnera rien. Il est vrai que la France a pris beaucoup de prestige aux yeux des Luxembourgeois, elle les attirera longtemps encore. Une fois de plus comme en 1839, ce sont les puissances qui imposent leur solution aux Luxembourgeois et qui décident ce qui est bon pour eux. Et une fois encore les Luxembourgeois finissent par s'attacher à une solution qu'ils n'avaient pas souhaitée au départ. La neutralité impliquait le départ de la garnison prussienne. Or cette perspective effrayait la bourgeoisie de la ville qui craignait pour ses revenus. Aussi le gouvernement avait-il, tout au début de la crise, proposé à la Prusse la solution suivante: le Luxembourg ne ferait pas partie de la Confédération de l'Allemagne du Nord mais conclurait avec la Prusse une convention militaire permettant à cette dernière de maintenir sa garnison. Cela aurait signifié à terme, peut-être déjà en 1871 au plus tard à la fin de la Première Guerre mondiale, la fin de l'indépendance luxembourgeoise.

En 1867, les commerçants de la capitale sont obnubilés par les petites et grandes affaires avec la garnison. Dans une adresse (3 mai 1867) au souverain à la veille de la conférence de Londres, le Conseil municipal de Luxembourg évoque « la neutralité qui nous menace »!<sup>26</sup> Or les Luxembourgeois vont profondément s'attacher au régime de la neutralité. Ils se rendront vite compte des avantages (fiscaux et sociaux) que procure la suppression du service militaire (en effet dans le cadre de la Confédération germanique, le Grand-Duché était obligé d'entretenir un contingent fédéral stationné à Echternach et Diekirch). Ils voient dans le statut de la neutralité et la garantie des puissances un rempart efficace derrière lequel le Luxembourg pourra tranquillement s'adonner à ses affaires.

L'invasion allemande du 2 août 1914 sera pour eux un dur réveil. C'est qu'ils avaient vécu dans un monde d'illusions. Il suffit de se rappeler les circonstances dans lesquelles les deux traités de Londres (1839 et 1867) ont été conclus pour comprendre qu'aux yeux des puissances il ne s'agissait là que de solutions de fortune, de compromis destinés à empêcher un conflit militaire. Aucun de ces traités ne découle d'un droit quelconque reconnu aux Luxembourgeois de former un Etat indépendant. Tout laisse prévoir que les puissances n'ont vu dans ces traités qu'une solution provisoire de la question du Luxembourg et que celle-ci était susceptible de trouver d'autres solutions.

### ***La crise 1870-1872 : la naissance de la ferveur patriotique***

La guerre franco-allemande qui éclate en juillet 1870 met de nouveau le statut du Luxembourg à l'épreuve. La Prusse et ses alliés allemands (la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe, etc.) lors de leur invasion de la France, respectent la neutralité du Luxembourg.

Dans cette guerre où l'Allemagne remporte dès le départ d'importants succès, les sympathies des Luxembourgeois vont vers la France. Cela est conforme à leur attitude en 1867. Mais voilà, ils vivent désormais dans un Etat neutre et cette neutralité impose des contraintes. De la part de la population elle présuppose un devoir de réserve qu'il est parfois difficile de concilier avec la liberté de la presse. Si le gouvernement surveille ses actes, l'opinion publique est plus difficile à discipliner. Des soldats français rescapés des combats passent par le Grand-Duché et avec l'aide de la population peuvent rejoindre la France.

Dès fin septembre 1870 la presse allemande commence à s'intéresser au

Luxembourg. Non contente de stigmatiser l'attitude francophile de la population, elle demande l'annexion du Luxembourg tout comme elle revendique l'Alsace. L'historien H. de Treitschke qui dispose d'une grande audience, se distingue parmi ceux qui parlent de «réparer l'oubli de 1866 ».

Alors que l'affaire semblait classée, une note prussienne du 3 décembre 1870 reprit tout le dossier des violations (prétendues ou réelles) de la neutralité pour conclure par une menace: «que le gouvernement royal (prussien) ne s'estime plus lié dans les opérations militaires de l'armée allemande par aucun égard à la neutralité du Grand-Duché». Le gouvernement luxembourgeois vit dans cette note le prélude à une annexion du pays et il n'était pas le seul. Le prince Henri qui était à Luxembourg « l'interpréta, comme si elle annonçait la prochaine occupation du Grand-Duché »<sup>27</sup> et fit jouer tout de suite ses liens de famille avec le tsar et avec son beau-frère, le duc de Saxe-Weimar, qui était aussi le beau-frère du roi de Prusse.

Le président du gouvernement, E. Servais prépara en réponse une note dans laquelle il réfuta point par point les accusations prussiennes et envoya une copie dans les grandes capitales (Londres, Vienne, Saint-Petersbourg) faisant ainsi bien comprendre que le statut du Luxembourg n'était pas une simple affaire germano-luxembourgeoise.

L'envoyé de Bismarck à Luxembourg présente un catalogue de revendications au gouvernement grand-ducal (indemnité à payer, cession des chemins de fers et le contrôle de l'administration des Postes et télégraphes). Ainsi la manœuvre du chancelier de fer devenait claire: ce n'est pas l'annexion du pays qu'il recherchait, mais un contrôle accru. Le gouvernement était soulagé et allait lutter pied à pied. Une partie difficile s'engage pour lui. Il arriva à esquiver le paiement de l'indemnité écarter le contrôle des postes, mais dut céder aux pressions massives du Reich sur les chemins de fer. La convention de Berlin (11 juin 1872) transféra aux chemins de fer impériaux l'exploitation du Guillaume-Luxembourg.

La crise est terminée. Reste à voir les réactions de la population luxembourgeoise. A l'encontre de la résignation qui prévalait trois ans plus tôt, l'opinion publique réagit avec vigueur aux menaces allemandes. Cette fois-ci gouvernement et notables font leur devoir, même si les autorités, pour des raisons compréhensibles, se tiennent en retrait. Aux campagnes annexionnistes de la presse allemande, les sociétés de la capitale répondent par une grande «manifestation patriotique » en l'honneur du prince Henri. Elles lui remettent une adresse sans équivoque. Lors de cette manifestation les Luxembourgeois chantent avec enthousiasme leur chant national le «*Feierwôn*», dont le refrain «*Mir wölle bleiwen, wat mir sin* » est changé en «*Mir wölle jo keng Preise gin* » (Nous ne voulons pas devenir Prussiens).

Quand la note de Bismarck du 3 décembre 1870 est connue l'émotion populaire déborde. Une fois encore ce sont les sociétés qui prennent l'affaire en main, pas seulement celles de la capitale mais celles du pays tout entier. Craignant des débordements populaires anti-allemands qui n'auraient fait que rendre sa tâche plus ardue, le gouvernement oriente le Comité patriotique formé par les sociétés vers un grand pétitionnement. Les pétitions signées sont adressées au roi grand-duc. Pour la première fois de leur histoire, les Luxembourgeois invoquent le droit des peuples à disposer librement de leur sort. En quelques jours les listes se couvrent de 43.773 signatures de citoyens âgés de plus de vingt ans, ce qui représente (quand on décompte les femmes qui n'avaient pas voix au chapitre) sur une population totale

de 204.000 la quasi-totalité des hommes. Autre différence avec 1867, la population sait son souverain derrière elle. Guillaume III avait envoyé un télégramme au président du gouvernement pour lui dire qu'il approuvait sa façon d'agir Le Luxembourg, en 1870-1871 a été sauvé par le traité de Londres, celui de 1867. Ce serait méconnaître le caractère de Bismarck que de croire qu'il a été impressionné par les manifestations patriotiques à Luxembourg. Mais il ne pouvait régler le sort du Grand-Duché sans consulter les cosignataires et garants du traité. Le Luxembourg a été sauvé aussi par son souverain, celui-là même qui avait été prêt à l'abandonner trois ans plus tôt. A part la défaillance de 1867 la dynastie s'est révélée, tout au long du XIXe siècle, un rempart. L'Europe a encore des structures politiques aristocratiques.<sup>28</sup> Les familles monarchiques et la haute noblesse forment un groupe supranational ou extranational, c'est-à-dire transcendant les nations. Déposséder un monarque de son trône n'est pas une affaire légère.

### ***1890 : enfin une dynastie nationale luxembourgeoise***

Le Grand-Duché a été lié depuis sa création (toute théorique) à la dynastie des Nassau. Les deux traités internationaux de 1815 et de 1839 confirment ce lien. Guillaume Ier (1815-1840) n'a pas de sympathies particulières pour le Grand-Duché, dont il bafoue la souveraineté pendant tout son règne. Son fils Guillaume II (1840-1849) redresse la situation mais son règne est trop court. Il accorde pourtant au Luxembourgeois la constitution libérale de 1848. Ce qui lui vaut l'attachement de ses sujets : il est le seul des Orange-Nassau à avoir une statue au Luxembourg. Son fils Guillaume III humilie la Chambre des députés dès son avènement et augmente les tensions notamment avec le coup d'Etat de 1856 qui met fin à la constitution libérale de 1848. Après la crise de 1867 les relations de Guillaume avec le pays s'améliorent de sorte qu'en 1868 une réforme constitutionnelle puisse tempérer le caractère autoritaire de la constitution octroyée en 1856.

Si le principe monarchique en tant que tel n'a pas trop souffert de l'attitude de la dynastie, c'est que Guillaume III avait nommé rapidement son frère Henri prince-lieutenant pour les affaires du Grand-Duché. Or Henri est vraiment devenu populaire et a probablement été le prince le plus aimé du peuple avant la grande-duchesse Charlotte. Voici comment E. Servais le décrit: «Le prince Henri était d'une affabilité rare, il la montrait surtout dans les réunions des sociétés agricoles, auxquelles il aimait assister; personne n'était moins susceptible que lui; il avait l'air de ne pas s'en apercevoir, si on n'avait pas pour lui les égards auxquels il était en droit de s'attendre ».<sup>29</sup> Jusqu'à sa mort (1879) Henri était le véritable souverain du Luxembourg même s'il s'est toujours montré le parfait exécutant de la volonté de son frère, le roi grand-duc. Nul ne peut prévoir ce qui serait arrivé si Henri avait eu des enfants de sa femme, la princesse Amélie de Saxe-Weimar, elle aussi très populaire.

Les trois fils du roi Guillaume III meurent prématurément. Seule sa fille Wilhelmine survit. La constitution néerlandaise reconnaît la succession par les femmes. La constitution luxembourgeoise de 1868 par contre s'en tient au pacte de famille des Nassau qui exclue les filles de la succession.

Le Grand-Duché étant, en vertu du Congrès de Vienne, un bien patrimonial des Nassau, la couronne doit passer à la mort de Guillaume III à Adolphe, duc de Nassau. Bien



que ses droits soient incontestables, le président du gouvernement luxembourgeois, le baron Félix de Blochausen, essaye par une interprétation forcée des conditions dans lesquelles Adolphe avait dû renoncer en 1866 au trône du duché de Nassau, de sauvegarder le Grand-Duché aux Orange-Nassau. Double imprudence puisque Guillaume III ne suit par ministre d'Etat dans sa démarche et deuxièmement parce que Blochausen omet de reconnaître l'utilité pour le Grand-Duché de disposer d'une dynastie propre.

En 1889-1890, à l'occasion des deux régences du duc Adolphe et de son accession au trône (23 novembre 1890) la presse internationale s'intéresse vivement au Luxembourg. On y trouve des craintes et des espoirs sur l'avenir du Grand-Duché. Les craintes: un prince allemand s'apprête à monter sur le trône du Grand-Duché. Ne va-t-il pas renforcer encore l'influence allemande déjà si forte? Le Grand-Duché ne finira-t-il pas par entrer dans le Reich et devenir un Etat fédéral? L'emploi du français ne souffrira-t-il pas de ce changement dynastique? Les craintes des uns sont les espoirs des autres qui s'attendent à ce qu'Adolphe mette fin au règne des «fransquillons» et ramène le Luxembourg vers ses origines allemandes.

Ces spéculations de la presse internationale provoquent des polémiques des journaux luxembourgeois entre eux et l'on se jette à la tête des épithètes de «parti allemand», «parti français». Toujours cette façon de se définir par rapport à des points de référence extérieurs au pays. Bien peu d'observateurs semblent avoir compris la réalité profonde: Adolphe, heureux de retrouver un trône, prince imprégné de ses droits mais aussi de ses devoirs, ne jouera qu'une seule carte, celle du Luxembourg. Il en donne un avant-goût dès son arrivée à Luxembourg pour la première régence. C'est en français qu'il s'adresse aux députés, réunis pour recevoir son serment à la constitution. Il leur dit: «Dès aujourd'hui Je suis Luxembourgeois comme Vous, Messieurs, Luxembourgeois de cœur et d'âme.»<sup>30</sup> Le soir, au dîner à la Chambre des députés, il porte un toast en français qu'il termine en luxembourgeois avec le célèbre refrain du «Feierwön»: «*Mir wölle bleiwe wat mir sin*».

L'accession au trône d'Adolphe donne au Luxembourg une dynastie à lui et à lui seul. Le changement s'est finalement fait sans difficultés et les puissances n'ont pas hésité à reconnaître le nouveau chef d'Etat. C'est indiscutablement une émancipation sur le plan international. Les ministres plénipotentiaires (ambassadeurs) des trois pays voisins viennent résider à Luxembourg. Des légations s'y ouvrent et peu à peu on assiste aux débuts non seulement d'une vie de cour mais aussi d'une vie internationale. Cette émancipation ne doit toutefois pas faire oublier que les campagnes de la presse internationale en 1889-1890 ont donné, par moments l'impression que la question du Luxembourg était de nouveau ouverte.<sup>31</sup>

A la mort d'Adolphe (1905) son fils Guillaume est déjà marqué par la maladie qui le clouera au lit jusqu'à son décès (1912). Lui aussi passera une grande partie de son règne en dehors du Luxembourg. Dernier fait qui a retardé l'acclimatation de la famille: Adolphe est arrivé au Luxembourg avec un personnel de cour allemand. Lui et ses deux successeurs (Guillaume et Marie-Adélaïde) refusent de s'en séparer, ne se rendant probablement pas compte combien cela agaçait les Luxembourgeois. Depuis 1839 ceux-ci ont toujours mal supporté les étrangers imposés à des postes de direction au service de l'Etat (fonctionnaires et officiers par exemple).<sup>32</sup> Il faut voir avec quelle régularité les députés protestent contre la

représentation du Luxembourg à la diète de Francfort (Confédération germanique) par un étranger. L'entourage allemand de la cour grand-ducale crée un malentendu entre les Luxembourgeois et la dynastie que celle-ci payera cher en 1918-1919.

Un nouveau problème de succession commence à se poser du fait que le grand-duc Guillaume n'a pas conçu de son mariage avec la princesse Marie Anne de Bragance d'héritier mâle mais six filles toutes d'ailleurs plus belles les unes que les autres. Comme les Nassau-Weilbourg sont la dernière branche dans laquelle les mâles font défaut le pacte de famille de 1783 leur permet de passer vers la succession par les femmes. Guillaume fait approuver cette réglementation par la Chambre des députés (1907). Les prétentions d'un cousin de Guillaume le comte de Merenberg, né d'un mariage morganatique que - le prince Nicolas frère d'Adolphe avait épousé une fille du poète Pouchkine - sont repoussées. La fille aînée de Guillaume, Marie-Adélaïde sera la première souveraine née au Luxembourg (1894) depuis ... Jean l'Aveugle (1296).

La maladie du grand-duc Guillaume le problème de la succession par les femmes la perspective de voir monter sur le trône grand-ducal une frêle jeune fille, tout cet ensemble suscite de nouvelles spéculations sur l'avenir du Luxembourg, les unes dans le secret des chancelleries, les autres dans les colonnes de la presse internationale.

En 1906 le roi Léopold II, décidément obstina dans ses ambitions luxembourgeoises, envoie son secrétaire particulier contacter Paul Eyschen pour savoir si Guillaume est «disposé à céder ses droits sur le Grand-Duché».<sup>33</sup> La mission n'aboutit pas parce que la santé du grand-duc s'améliore passagèrement mais surtout parce que les Nassau ont «un sentiment très vif de fierté familiale». La démarche de Léopold reste révélatrice de l'état d'esprit qui règne dans les milieux politiques internationaux.

La personne de la jeune héritière du trône fait elle aussi l'objet de rumeurs liées pour la plupart, on s'en doute, à l'homme qu'elle épousera. Aujourd'hui encore ces questions préoccupent beaucoup un certain genre de presse. Au début du siècle elles intéressaient les grands journaux qui y ajoutaient des commentaires politiques. Le 17 février 1906 *Le Matin de Paris* signale la grâce de la jeune Marie Adélaïde - elle a douze ans - et termine son article par une phrase lourde de sens: «Tout ira le mieux du monde jusqu'à ce que le mariage de la grande duchesse vienne à nouveau troubler la quiétude des chancelleries voisines». La *Gazette de Bruxelles* note début juillet 1913 un an après la montée de Marie-Adélaïde sur le trône: «Les destinées du pays apparaissent comme liées de très près à celles de la souveraine elle-même».

Compte tenu des origines de la famille et de l'entourage il est évident que les jeunes princesses sont élevées en allemand. La cour veille cependant à ce qu'elles aient une excellente maîtrise du français Marie-Adélaïde et sa sœur puînée Charlotte s'exprimeront toujours en un français parfait dans leurs interventions publiques (par exemple prestation de serment, discours du trône). Personne n'avait apparemment pensé à leur apprendre le luxembourgeois. Cet oubli explique une scène étonnante entre Marie-Adélaïde et le député libéral Maurice Pescatore, le 1<sup>er</sup> novembre 1915. Ce dernier chef de file des libéraux et adversaire de la souveraine, grand bourgeois et grand industriel (il dirige la faïencerie Villeroy-Boch), a un entretien politique avec la souveraine. Voici comment il en rend compte à la Chambre: «Et Messieurs pour qu'il n'y ait aucun quiproquo pour être bien clair dans la conversation, chacun de nous a parlé sa langue usuelle, la souveraine l'allemand et moi le

français." Et le compte rendu d'ajouter: «Hilarité»<sup>34</sup>. Pescatore a évidemment essayé de déconsidérer la grande-duchesse mais ne semble pas s'être rendu compte -ni ceux d'ailleurs qui riaient — qu'il s'était aussi discrédité lui-même. Voilà deux Luxembourgeois qui utilisaient deux langues étrangères pour parler entre eux.

La montée du sentiment national est telle que pareille scène appartiendra vite au passé. Au cours de la Seconde Guerre mondiale le gouvernement en exil obtient un temps d'émission à la BBC. J. Bech, ministre des Affaires étrangères, qui réside à Londres annonce la bonne nouvelle à P. Dupong, président du gouvernement, en l'engageant ainsi que la grande-duchesse Charlotte à s'adresser à la population luxembourgeoise sous la botte nazie. Il précise: «Naturellement les discours doivent être en patois ».<sup>35</sup>

Avec la grande-duchesse Charlotte (1919-1964) la maison de Nassau-Weilbourg devient la maison de Luxembourg. Les dignitaires allemands de la cour sont écartés, des Luxembourgeois prennent leur place. Par sa grâce et ses qualités de cœur la souveraine contribue beaucoup à unir les Luxembourgeois. Elle est bien secondée par son époux, le prince Félix de Bourbon-Parme. L'importance du facteur linguistique a été bien comprise et désormais la cour veille à ce que tous les princes connaissent le luxembourgeois.

## **La crise de la Première Guerre mondiale 1914-1919**

Une fois la double crise des années 1866-1871 surmontée, le Grand-Duché peut évoluer dans des eaux internationales plus tranquilles. Aucune perturbation majeure ne vient troubler les relations franco-allemandes jusqu'au début du XXe siècle. Cela explique sans doute pourquoi le changement de dynastie en 1889-1890 se fait sans difficultés majeures, malgré l'effervescence de la grande presse.

Le gouvernement luxembourgeois a tiré une leçon des événements de 1866-1867. Ne disposant pas d'agents diplomatiques propres il n'avait pu intervenir ni à Berlin ni à Paris. En 1867 deux postes de chargés d'affaires sont créés dans ces deux capitales. Il ne s'agit toutefois pas de diplomates à plein temps. Ils ne séjournent à l'étranger que quelques semaines par année et ne disposent pas des locaux d'une légation. Toujours le souci des responsables (gouvernement et Chambre) de restreindre les dépenses du service public.

Sur le plan intérieur cette époque est marquée par l'industrialisation du Luxembourg et par une extension de l'influence allemande. Sur le plan extérieur l'époque est calme. Le président du gouvernement, Paul Eyschen, participe de façon fort active aux deux conférences de La Haye (1899 et 1907) sur le désarmement et y plaide la cause des pays neutres.

L'atmosphère internationale change avec le début du XXe siècle. La montée des tensions internationales provoque les deux crises marocaines (1906 et 1911) et entraîne un durcissement des positions. On assiste en même temps à une reprise du nationalisme, notamment en France et en Allemagne. Même un pays neutre comme la Belgique est marquée par le phénomène. On voit vers 1910-1914 de jeunes intellectuels se réunir au Palais de Justice de Bruxelles (Jeune Barreau et Journal des Tribunaux) pour exalter les valeurs de la Belgique et rappeler les mutilations de 1830. On y parle de reconstituer un jour la Belgique intégrale, c'est-à-dire avec les territoires cédés en 1839 (Limbourg et Luxembourg). Le Luxembourg n'échappe pas entièrement à la vague nationaliste. En 1910 un

groupe d'étudiants sous la direction d'un jeune professeur, Lucien Koenig, mieux connu sous le pseudonyme littéraire de *Siggy vu Lëtzebuerg*, fonde la «*Lëtzeburger National Unio'n*». Les nationalistes se lancent dans une bruyante campagne contre les étrangers au Luxembourg et stigmatisent surtout l'influence allemande. Leur action a peu d'écho auprès de l'opinion publique du pays mais réussit à irriter les Allemands.

On assiste aussi, à partir des années 1906-1908, à une intensification des luttes de politique intérieure. Des partis politiques en règle naissent (de 1904 à 1914) et les forces de gauche (libéraux et sociaux-démocrates) forment un bloc qui leur assure une solide majorité à la Chambre. La droite catholique entreprend des efforts désespérés pour faire sauter cette alliance qui, grâce au suffrage censitaire et majoritaire risque de lui barrer durablement l'accès au pouvoir. Les élections législatives de juin 1914 qui tournent à l'avantage de la gauche, se déroulent dans un climat de violence inouïe. Ce n'est pas de bon augure pour l'épreuve qui attend le pays.

L'invasion allemande du 2 août 1914 surprend le pays et produit un choc. La garantie internationale de 1867 s'avère illusoire et le traité de Londres vole en éclats. Les troupes allemandes arrivent par train à la gare de Luxembourg, violant du même coup la convention ferroviaire de 1872 qui interdisait à l'Allemagne l'usage du chemin de fer Guillaume-Luxembourg à des fins militaires. On connaît la défense allemande: «*Not kennt kein Gebot*» (Nécessité ne connaît pas de loi). L'Allemagne un court moment bat sa coulpe. Le 7 août, le *Luxemburger Wort* titre sur toute la largeur de la page : «*Le chancelier de l'Empire avoue que l'occupation du Luxembourg est une violation du droit des gens et constitue un tort*».

Le gouvernement grand-ducal proteste auprès de l'empereur Guillaume II. Les réponses allemandes se veulent rassurantes. D'après le chancelier Bethmann Hollweg les mesures militaires prises ne représentent nullement «un acte hostile au Luxembourg ami». Le Reich s'engage à indemniser tous les dommages causés.<sup>36</sup>

Le régime d'occupation qui s'instaure dépend de l'attitude des deux pouvoirs. Le gouvernement luxembourgeois décide de maintenir sa traditionnelle politique de neutralité tous azimuts, c'est-à-dire face aux Alliés comme face à l'Allemagne violatrice de cette neutralité. Qu'aurait-il pu faire d'autre? Rompre les relations diplomatiques avec l'Allemagne? Il en avait incontestablement le droit. Mais ce faisant il changeait le régime d'occupation qui se voulait arrangeant en une occupation hostile, comparable à celle qui était réservée à la Belgique. La rupture des relations diplomatiques aurait entraîné celle du *Zollverein* et le Luxembourg aurait été réduit à la plus grande misère économique. Le gouvernement opte donc pour la solution qui n'est peut-être pas la plus digne, mais en tout cas la plus favorable aux conditions de vie du peuple luxembourgeois. Cette politique a été approuvée à l'époque par tous: la Chambre des députés, la presse et l'opinion publique. Nulle voix discordante ne se fait entendre. Dès le 2 août, avant même que le gouvernement n'ait fait connaître son attitude à la Chambre, E. Mayrisch, le patron de l'ARBED, invite par affiche ses ouvriers à observer une attitude de stricte neutralité. Cette politique avait un seul défaut, grave il est vrai: elle ne pouvait guère compter sur la compréhension des Alliés. Mais en ce mois d'août, au Luxembourg, beaucoup pensaient que l'Allemagne allait gagner la guerre.

La politique allemande s'accommode très bien de la position luxembourgeoise. L'occupation se limite au seul domaine militaire. Elle laisse intact l'ensemble des structures de l'Etat luxembourgeois. Les autorités allemandes bornent leurs interventions aux seules

nécessités militaires (par exemple arrestations pour espionnage au profit des Alliés, intervention dans la grève de 1917 dans la sidérurgie). C'est un régime d'occupation assez particulier dans lequel l'occupant essaye sincèrement de réduire les inconvénients à un minimum acceptable.

Ces options prises, les deux pouvoirs - le pouvoir militaire allemand et le pouvoir civil luxembourgeois - devaient bien arriver à un *modus vivendi*: délimiter de façon aussi précise que possible les sphères d'autorité de chacun, se concerter régulièrement pour aplanir ou, mieux encore, prévenir les difficultés qui naissent inévitablement de tout régime d'occupation. Une collaboration (le mot n'a pas encore le sens péjoratif qu'il prendra après 1940) s'établit et aboutit à un genre de cohabitation. Le gouvernement Eyschen qui en a porté la responsabilité politique a agi dans l'intérêt de la population et celle-ci l'a compris ainsi. L'Allemagne y trouve son compte. Elle s'assure la tranquillité à l'arrière du front à peu de frais: quelques bataillons de vieux «*Landsturm*» commandés par un colonel rappelé de sa retraite. Ces troupes se contentent de surveiller les installations à intérêt militaire (chemins de fer, ponts et tunnels, télégraphe, etc.) tout en vivant sur le pays.

La question essentielle est celle de l'avenir du Luxembourg. Or, rien ne montre mieux le caractère provisoire qu'avait aux yeux des puissances le statut du Luxembourg que la rapidité avec laquelle les trois pays voisins ouvrent le dossier. Une question du Luxembourg se pose tout de suite.

Le 9 septembre 1914 le chancelier allemand établit le célèbre «*Septemberprogramm*» qui est un inventaire des buts de guerre de l'Allemagne. Le Grand-Duché occupe la troisième place avec la mention laconique «Deviendra un Etat fédéral allemand et obtiendra une bande territoriale de l'actuelle province belge du Luxembourg et éventuellement le coin de Longwy». Même si des recherches récentes montrent que ce programme de septembre n'est qu'une hypothèse de travail et n'a jamais joué le rôle central que lui prête l'historien allemand Fischer, une chose reste: du début à la fin des hostilités, de septembre 1914 à juillet 1918 le Luxembourg ne cesse d'être un but de guerre de l'Allemagne.<sup>37</sup>

Le 3 août, les armées allemandes envahissent la Belgique. Les 8 et 15 août le ministre de Belgique à Paris s'entretient avec le président Poincaré d'éventuels agrandissements de la Belgique aux dépens du Luxembourg et des Pays-Bas. Le 15 septembre, la direction politique du ministère des Affaires étrangères rédige une note qui esquisse d'éventuelles «acquisitions territoriales de la Belgique». En juin 1915 le gouvernement belge fait officiellement du Grand-Duché un de ses buts de guerre.<sup>38</sup> Les visées de la Belgique revêtent une certaine souplesse allant de l'annexion pure et simple à l'union économique en passant par l'union personnelle.

Quant à la France, elle marque elle aussi un intérêt immédiat pour le Grand-Duché qui prend en compte des considérations stratégiques. En fonction d'intérêts économiques de puissants groupes privés - le Comité des Forges - ne souhaitaient pas l'annexion du Luxembourg. Le Quai d'Orsay est partagé à ce sujet, le directeur des Affaires politiques, l'influent Philippe Berthelot, plaidant vigoureusement pour l'intégration du Luxembourg dans la sphère d'influence de la France. Finalement (à la suite d'une décision de juin 1917) la France décide de s'effacer au profit de la Belgique mais non sans demander des

compensations.

Comment cette réouverture de la question luxembourgeoise est-elle ressentie au Grand-Duché? Les tractations mentionnées sont restées secrètes mais des fuites - parfois orchestrées - se produisent. Malgré l'isolement du Luxembourg par le fait de l'occupation, les visées annexionnistes de la part des trois pays voisins y sont connues.

Beaucoup de bruits sur son avenir circulent dans un pays en proie à une profonde crise matérielle et morale. La guerre provoque une pénurie alimentaire et une montée en flèche des prix frappent durement le salariat (ouvriers, petits employés. Le recours à des méthodes de contrôle et de répartition autoritaire (prix maxima, cartes de ravitaillement) échouent malgré la coercition (brigades volantes, etc.). Le marché noir fleurit. Plus grave, la solidarité fondamentale entre les classes sociales s'avère insuffisante. On voit notamment la paysannerie (nord du pays) s'opposer au monde industriel et citadin (bassin minier et capitale).

A ces oppositions sociales s'ajoute la désunion politique. En pleine occupation le monde politique est incapable de former un gouvernement d'union nationale. Pas de «*Burgfrieden*» à l'allemande. Les libéraux et les sociaux-démocrates au pouvoir les cléricaux/catholiques dans l'opposition. Tous les coups contre l'adversaire sont bons, même les plus bas. Une intervention de la Couronne qui dissout la Chambre (novembre 1915) aggrave encore la situation et rend la haine de la gauche contre Marie-Adélaïde inexpiable. Tous ces combats à mort se déroulent sous le regard goguenard de l'occupant. Plus aucun ciment national ne semble unir les Luxembourgeois. L'appréciation est trop sévère, mais c'est celle qui se dégage de la lecture des journaux de guerre.

L'orage éclate dès l'armistice au moment où l'occupant s'en va en débandade avant même l'arrivée des troupes américaines et françaises. Le 10 novembre se forme dans la capitale un *Soviét*, un conseil ouvrier et paysan. Il annonce non seulement des lendemains qui chantent mais proclame la république. Le mouvement échoue parce qu'il n'a pas été préparé et parce qu'il est porté par des hommes sans autorité politique.

La véritable bataille se déroule sur le plan parlementaire. Une motion de la gauche demandant le départ de la dynastie est repoussée de justesse (19 voix pour, 21 contre et 2 abstentions).

La lutte se déplace alors sur le plan international. Les Alliés reprochent au Luxembourg son attitude complaisante en 1914 et certaines maladroites de la couronne. Pour clarifier cette situation, une délégation du gouvernement luxembourgeois se rend à Paris pour sonder les dispositions de la France. Le gouvernement belge pousse le quai d'Orsay à refuser de la recevoir, car le maintien de la dynastie au Luxembourg rend impossible tout projet d'union étroite entre la Belgique et le Luxembourg. Le président du gouvernement luxembourgeois Emile Reuter s'entend dire par Pichon, ministre des Affaires étrangères, que le gouvernement français n'était pas en mesure de recevoir les ministres de la grande-duchesse.

Face à cette double opposition (la gauche à l'intérieur et les Alliés à l'extérieur) la position de la souveraine devient intenable. Devant ses atermoiements la gauche tente alors, le 9 janvier 1919 un putsch et proclame la république. Ce mouvement qui ne manque pas d'assises populaires échoue pour deux raisons : la désunion des chefs qui, les uns libéraux,

les autres socialistes ne poursuivent pas le même but ; une intervention des troupes françaises stationnées dans la capitale, qui dispersent la foule privent le mouvement républicain de sa base populaire. Marie-Adélaïde abdique en faveur de sa sœur Charlotte.

Devant l'ampleur des problèmes à résoudre et la divergence des opinions, le gouvernement décide de soumettre à une consultation populaire les questions les plus épineuses : non seulement la question dynastique mais aussi celle du futur partenaire économique, car le Luxembourg avait dénoncé le Zollverein en décembre 1919. Les grands (Clemenceau-Lloyd George, Wilson) soupçonnent les Luxembourgeois de vouloir leur forcer la main et leur intimement l'ordre de surseoir aux référendums. Froissée par cette intervention, la population réagit par une grande manifestation patriotique (27 avril 1919) qui clame le droit des Luxembourgeois de disposer librement de leur sort. En attendant ils sont bien obligés de se soumettre.

Après la signature du traité de Versailles et d'ultimes tractations franco-belges, la voie du référendum se libère. Cette double consultation est favorable l'une à la grande-duchesse Charlotte l'autre à la France<sup>39</sup>. Seules quelques communes viticoles de la vallée de la Moselle préfèrent une union économique avec la Belgique. Les partisans de la république sans particulièrement nombreux dans les centres industriels du Sud du pays. Ils sont même majoritaires à Esch-Alzette. Mais les régions rurales sont largement acquis à la grande-duchesse Charlotte. Le nombre de partisans d'une autre dynastie ou d'une autre grande-duchesse est dérisoire. Ce résultat signifie aussi un échec sanglant pour les partisans d'un rattachement à la Belgique ou à la France.

Le Parti de la droite (catholique), fort d'avoir pris fait cause pour l'indépendance et le maintien de la monarchie, sort gagnant de la crise. L'introduction du suffrage universel, masculin et féminin, en 1919 va changer les données du paysage politique luxembourgeois du fond en comble. Les premières élections démocratiques apportent une majorité absolue au Parti de la droite. Les libéraux, qui ont dominé la vie politique luxembourgeoise au XIXe et au début du XXe, sont laminés avec la disparition du suffrage censitaire. Leurs alliés d'antan les socialistes découvrent qu'ils peuvent avoir des intérêts communs avec les « cléricaux » (suffrage universel, politique sociale) ; par conséquent le « bloc libéral-socialiste » vole en éclats. Ainsi depuis 1919 le Parti de la droite, appelé plus tard Parti chrétien-social, est au commandes - avec deux interruptions brèves - jusqu'à nos jours.

En 1919 les Luxembourgeois ont l'illusion qu'ils ont pu trancher librement deux questions essentielles pour leur avenir dans le referendum qu'on leur propose. Les puissances voient les choses autrement. Elles disent oui pour la première monarchie ou république qui est d'ordre intérieur, et non pour la deuxième (union économique) où elles imposent leur solution c'est-à-dire une union belgo-luxembourgeoise. C'est un rappel à l'ordre qui est aussi un appel au sens des réalités.

A dresser le bilan de cette crise de la Première Guerre mondiale, on constate qu'elle a ébranlé l'Etat dans ses fondements et a fait douter de la nécessaire cohérence nationale du pays. *Le Figaro* a pu écrire sous la plume d'un Luxembourgeois: « Il semble [...] que le Luxembourg n'est pas un organisme viable par lui-même. A ce pays il manque les éléments psychologiques constitutifs d'une nation. »<sup>40</sup>

Le Luxembourg a pu finalement surmonter la crise. Son statut sort même renforcé de

l'épreuve. En 1920 il est, en effet, admis comme membre de la Société des Nations. C'est une promotion en même temps que sa reconnaissance solennelle comme Etat à part entière par un organisme qui suscitait alors les plus grands espoirs. C'est à partir de la SDN à Genève et des relations qu'il s'y fait qu'un homme comme Joseph Bech imagine les bases d'une véritable politique étrangère luxembourgeoise.

La désunion des Luxembourgeois au cours de la guerre agit comme un orage purificateur. La leçon est tirée. Les Luxembourgeois ont compris que ce qui les unissait était plus important que ce qui les séparait. C'est la fin du duel politique avec mise à mort, c'est le début de la coexistence idéologique. L'introduction du régime électoral proportionnel (1919) à la place du régime majoritaire a sans doute facilité cette évolution.

Le sentiment national fait des progrès décisifs au cours de l'entre-deux-guerres. Ainsi s'explique que la crise grave provoquée en 1937 par la « loi pour la défense de l'ordre politique et social » ait pu être surmontée sans trop de difficultés. Le gouvernement J. Bech (coalition de la droite catholique et des libéraux) fait voter à la Chambre un projet de loi visant à interdire le parti communiste et toute autre organisation d'extrême gauche hostile à l'ordre constitutionnel. Cette loi inquiète les Luxembourgeois attachés à la libre expression - d'où le nom de dérision « loi muselière » utilisé par la voix populaire — et les divise profondément. Soumise à un référendum, elle est repoussée, à la surprise générale même si l'écart est minime: 50,7 contre 49,3%. Voilà les Luxembourgeois de nouveau divisés en deux camps. Allait-on assister à une répétition du spectacle de 1915-1916 ou de 1918-1919? Nullement. Le gouvernement démissionne, Bech cède la barre à P. Dupong et les socialistes les principaux adversaires de la loi à côté des communistes, entrent au gouvernement. Deux ans plus tard, en 1939, lors des fêtes du centenaire de l'indépendance, les Luxembourgeois seront unis autour de la grande-duchesse Charlotte.

Une nation ressoudée consciente de sa volonté d'indépendance est prête à affronter avec succès la plus grande menace pour son existence nationale: l'occupation nazie le 10 mai 1940. Résolument engagé aux côtés des Alliés le gouvernement en exil ensemble avec la Grande-Duchesse Charlotte ne laissera plus subsister aucun doute du bien fondé de l'indépendance nationale luxembourgeoise. Libéré dès le 10 septembre 1944 par les Américains elle doit encore subir le terrible préjudice de la bataille des Ardennes pendant l'hiver 1944/45. Le Luxembourg est appelé à être cofondateur de l'Organisation Unies (1945), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (1949) et de la Communauté européenne du Charbon et de l'acier (1952). Ainsi l'affirmation et la reconnaissance de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg sont acquises une fois pour toutes.



- <sup>1</sup> Cette contribution est largement tributaire des publications suivantes du professeur Gilbert Trausch. G. Trausch, *Le Luxembourg. Emergence d'un Etat et d'une Nation*, Anvers 1989  
G. Trausch *Histoire du Luxembourg. Le Destin européen d' « un petit pays »*, Paris 2002
- <sup>2</sup> G. Trausch, « Les Habsbourg l'incarnation de l'empire au Luxembourg à la fin du XVIIIe siècle : fidélité dynastique et manque de conscience impériale » R. Mortier H. Haquin . *Unité et diversité de l'Empire des Habsbourg à la fin du XVIIIe siècle*. (Université libre de Bruxelles) Bruxelles 1988 p.133-148
- <sup>3</sup> Sur les tractations au Congrès de Vienne voir  
C. Calmes, *Création et formation d'un Pays 1815 à nos jours*, Luxembourg 1989
- <sup>4</sup> A. Calmes, *Naissance et débuts du Grand-Duché. 1814-1830*, Luxembourg 1977
- <sup>5</sup> R. Demoulin *La Révolution belge de 1830*. Bruxelles 1950
- J. Logie 1830. *De la régionalisation à l'Indépendance* Paris-Gembloux 1980  
« Quelques documents relatifs aux événements qui se sont déroulés à Arlon en 1830 »  
In *Bulletin trimestriel de l'institut Archéologique du Luxembourg* Arlon 1930 n°3 p.37-72
- <sup>6</sup> A. Calmes *Le Grand-Duché de Luxembourg dans la Révolution belge (1830-1839)* Bruxelles 1939  
L. Lefebvre, *Luxembourgeois de 1830* Arlon 1980  
P.Mullendorf *Das Grossherzogtum Luxemburg unter Wilhelm I. 1815-1840* Luxembourg 1921
- <sup>7</sup> L. Leconte, «Le 2<sup>e</sup> bataillon de tirailleurs ou les volontaires luxembourgeois de Clesse 1830-1831 In *Annales de l'institut archéologique du Luxembourg* Arlon t.62 1931 p.128-1965
- <sup>8</sup> P. Nothomb, *Histoire belge du Grand-Duché de Luxembourg* Paris 1918  
Ibidem *Les trois raisons de 1830* Bruxelles s.d.  
ibidem *Le pont de Waelhem* Bruxelles s.d.
- <sup>9</sup> E. Servais, «Autobiographie « In :*Publications de la section historique* 1895 t.43 p.11
- <sup>10</sup> N. Margue, *Mouvements contre-révolutionnaires dans le Luxembourg (1831-1832)* Luxembourg 1939
- <sup>11</sup> Orangiste : partisan de la maison Orange-Nassau c'est à dire du roi des Pays-Bas
- <sup>12</sup> N. Margue, « L'arrestation du gouverneur Thorn le 16 avril 1832 » In : *Ons Hémecht* 1932 et 1932 passim.
- <sup>13</sup> E. Linden *Wer war Mathias Kohll von Ehnen (1791-1870) genannt der „Verräter“* s.l.1989
- <sup>14</sup> J. Milmeister «L'affaire de Strassen de 1838 « In *Hémecht*, 1971 n° 2 p.171-179
- <sup>15</sup> G. Clemenceau « Par anticipation », dans *L'homme enchaîné*, 20 mars 1915
- <sup>16</sup> Sur les illusions que la Belgique se faisait sur l'opinion au Luxembourg voir A.De Ridder, *La crise de la neutralité belge de 1848 2 t*. Bruxelles 1928. Le ministre des Affaires étrangères d'Hoffschmidt, né à Vianden en 1804 se faisait beaucoup d'illusions.
- <sup>17</sup> *Mémorial* 1848 p921-322
- <sup>18</sup> *Courrier du Grand-Duché de Luxembourg* 29.4.1848
- <sup>19</sup> *Mémorial*, 1848, 321-322
- <sup>20</sup> E. Servais « Autobiographie » réédité Luxembourg 1990
- <sup>21</sup> *Compte rendu des séances de la Chambre des députés 1850*. 15.11.1849 p.802
- <sup>22</sup> Déclaration faite par Bismarck le 1er avril 1867 au Bundestag de la Confédération de l'Allemagne du Nord  
Voir A. Matschoss , *Die Kriegsgefahr von 1867 . Die Luxemburger Frage*, Bunslau 1908
- <sup>23</sup> Cité d'après E. Servais op.cit. p.58-59
- <sup>24</sup> Brouillon de la cession que Guillaume III propose à Napoléon III, la Haye 26 mars 1867 reproduit par G. May, *Luxembourg mémorial de l'histoire*, Luxembourg, 1983 p.98-99
- <sup>25</sup> Le texte de ces pétitions J. Joris, *1867-1872. Une page d'histoire du Grand-Duché* , Luxembourg , 1888 p. 2933
- <sup>26</sup> Texte de l'adresse chez J. Joris op.cit. p.57-59
- <sup>27</sup> E. Servais, *Autobiographie*, p.117-118
- <sup>28</sup> A.J. Mayer, *The persistence of Old Regime. Europe to the Great War* , Londres 1981
- <sup>29</sup> E. Servais , *Autobiographie*, p.196
- <sup>30</sup> *Compte rendu de la Chambre des députés 1888-1889* p.470
- <sup>31</sup> G. Trausch, « Changement de dynastie au Luxembourg arrivée du duc Adolphe de Nassau en 1889-1890 et ses répercussions » In: *Mélanges offerts à Joseph Goedert* , Luxembourg 1983 p.315-350
- <sup>32</sup> S. Wagner, *Un jeune Etat face aux étrangers. Situation et problèmes des étrangers établis au Grand-Duché de Luxembourg (1839-1914)*. Mémoire (Université de Strasbourg) 1989
- <sup>33</sup> Carton De Wiart, *Leopold II . Souvenirs des dernières années 1901-1909* Bruxelles 1944 p.147
- <sup>34</sup> *Compte rendu des séances de la Chambre des députés 1915-1916* t.1.p.102

---

<sup>35</sup> G. Trausch, *Joseph Bech. Un homme dans son siècle*. Luxembourg 1978 p.97

<sup>36</sup> Voir le livre gris luxembourgeois *Neutralité du Grand-Duché pendant la guerre 1914-1918, attitude des pouvoirs publics* Luxembourg 1919

<sup>37</sup> F. Fischer, *Der Griff nach der Weltmacht. Die Kriegszielpolitik des kaiserlichen Deutschland*, Düsseldorf, 1971 p.118

G. Soutou, *L'or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, Paris 1989 p.22

<sup>38</sup> G. Trausch, « Les buts de guerre de la Belgique au cours de la Première Guerre mondiale. L'ouverture du débat (janvier-mai 1915) » dans : *Enjeux et puissances. Pour une histoire des relations internationales au XXe siècle. Mélanges en l'honneur de Jean-Baptiste Duroselle*, Paris 1986, p.115-128

<sup>39</sup> Le double referendum du 28 septembre 1919

**Résultats du referendum politique**

Pour la grande-duchesse Charlotte	77,8%
Pour une autre grande-duchesse	1,5%
Pour une autre dynastie	1,0 %
Pour la République	19,7%

Notons que les partisans d'une autre dynastie sont considérés être favorables au rattachement du Luxembourg à la Belgique

**Résultats du référendum économique**

Pour une union douanière	
Avec la Belgique	25,2
Avec la France	74,8

<sup>40</sup> «La question luxembourgeoise » dans *Le Figaro*, 12.1.1919